



Helsinki, le 25 septembre 2008
Doc:MB/57/2008 final

**PROGRAMME DE TRAVAIL
DE L'AGENCE EUROPEENNE DES PRODUITS CHIMIQUES
POUR 2009**

(Document adopté par le conseil d'administration)

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ECHA 2009

Table des matières

<i>Introduction du directeur exécutif</i>	3
1 Principales réalisations en 2008 et travaux en cours	4
2 Défis et priorités pour 2009	5
2.1 Défis et objectifs	5
2.2 Priorités.....	7
2.3 Gestion des risques.....	8
3 Gestion	9
3.1 Conseil d'administration de l'ECHA	9
3.2 Direction de l'ECHA.....	10
4 Activités	12
4.1 (Pré)enregistrement et demandes	12
4.2 Évaluation	13
4.3 Classification et étiquetage, substances extrêmement préoccupantes (SVHC)....	14
4.4 Restrictions et autorisation	15
4.5 Communication.....	16
4.6 Conseils et assistance	17
4.7 Préparation des avis et des décisions de l'Agence – comités et forum.....	20
4.8 Outils informatiques soutenant les activités	22
5 Activités avec les institutions et organes de l'UE et avec les États membres	23
6 Activités internationales	24
7 Chambre de recours	25
8 Administration	26
8.1 Infrastructure matérielle	26
8.2 Services informatiques et de connectivité	26
8.3 Budget, finances et approvisionnements	27
8.4 Ressources humaines et formation.....	28
8.5 Audit interne et contrôle de la qualité	28
ANNEXE 1: Moyens nécessaires	30
ANNEXE 2: Plan d'approvisionnement	31

Introduction du directeur exécutif

En 2008, il était crucial que l'ECHA puisse donner aux entreprises les moyens de respecter leurs obligations juridiques à partir du 1^{er} juin ainsi que de commencer à temps à envoyer leurs préenregistrements, leurs demandes, leurs enregistrements et les notifications RDAPP. Ce résultat a été atteint grâce à l'engagement exceptionnel du personnel qui n'a pas ménagé sa peine dans les mois qui ont immédiatement précédé et suivi l'entrée en service. Le 3 juin, l'ECHA a officiellement été inaugurée avec la participation du président de la Commission, M. Barroso, du vice-président, M. Verheugen, du vice-président du Parlement européen, M. Onesta et du premier ministre de Finlande, M. Matti Vanhanen. D'ici à la fin du mois d'octobre, l'ECHA aura publié sa première «liste candidate» de substances très préoccupantes pouvant bénéficier d'une autorisation et avant la fin de l'année elle aura publié la liste complète des substances préenregistrées.

En 2009, qui sera sa première année complète de fonctionnement, l'ECHA sera encore dans une période de croissance rapide et de transition. Bien que pour l'essentiel, à savoir l'enregistrement des substances chimiques, le processus REACH ait débuté de manière concluante en 2008, les activités liées au premier délai d'enregistrement en 2010 ont besoin d'une préparation intensive. Les travaux d'évaluation et plus particulièrement les contrôles de conformité deviendront l'activité principale de l'ECHA en 2009, comme en témoigne l'ajout de deux unités à la direction de l'évaluation. De nouvelles tâches opérationnelles, notamment celles qui concernent les restrictions, entreront en vigueur en 2009 et devront également être organisées. De plus, à la suite de l'adoption du nouveau règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage, le législateur a confié de nouvelles tâches à l'ECHA et les discussions sur l'attribution d'autres missions à l'Agence dans le contexte des biocides ont débuté. Par conséquent, l'ECHA reste une organisation particulièrement dynamique confrontée à de nombreux problèmes techniques, organisationnels et scientifiques dans un climat d'incertitude relative quant à la façon dont ses différentes activités évolueront.

Le défi le plus important que l'ECHA aura à relever en 2009 sera de faire en sorte que les comités et les services opérationnels établissent des procédures pour poursuivre les travaux commencés en 2008. Des avis sur des dossiers individuels, basés sur une évaluation scientifique des informations et fournis dans le respect des délais, doivent être préparés. Les travaux seront facilités par le centre de conférence nouvellement construit de l'ECHA qui sera prêt d'ici au début de 2009 et qui accueillera également les réunions des organes de l'ECHA.

Je tiens à souligner que toutes les activités de l'ECHA dépendent du fonctionnement harmonieux d'un certain nombre de réseaux avec les autorités compétentes nationales, les institutions européennes et les organisations de parties prenantes. La coopération entamée les années précédentes devra être renforcée et gagner en efficacité pour que REACH fonctionne dans la vie quotidienne pour l'industrie et les consommateurs, ainsi que pour les autorités concernées. L'ECHA s'attachera tout particulièrement à renforcer ces partenariats et à mettre en place des activités de formation avec les États membres.

Enfin, en 2009, l'Agence poursuivra le développement du processus de gestion par objectifs et améliorera l'efficacité des affectations de ressources. Elle s'efforcera également d'optimiser la transparence et de garantir la flexibilité nécessaire pour maîtriser la diversité des tâches et les incertitudes liées à sa charge de travail et à ses recettes.

Geert Dancet
Directeur exécutif

1 Principales réalisations en 2008 et travaux en cours

L'enjeu le plus important pour l'ECHA dans la première moitié de 2008 était de se préparer à l'entrée en application du règlement REACH¹ le 1^{er} juin. L'ECHA a atteint cet objectif et les entreprises ont pu remplir leurs obligations juridiques. L'ECHA a également préparé à temps les documents d'orientation pertinents, avant son entrée en service.

Toutes les fonctionnalités prévues de REACH-IT n'étaient pas prêtes au 1^{er} juin. Le personnel de l'ECHA a surmonté ce déficit technique par des solutions de rechange manuelles pendant que les travaux de mise au point de REACH-IT se poursuivaient. Les parties prenantes ont régulièrement été tenues informées de la situation concernant les outils informatiques temporaires. D'ici à la fin du mois d'octobre 2008, il est prévu que les solutions informatiques temporaires seront remplacées par REACH-IT et que toutes les informations contenues dans les bases de données temporaires auront migré vers REACH-IT. Le retard pris par REACH-IT et les solutions de rechange manuelles ont rendu nécessaires une rehiérarchisation des tâches de l'ECHA, la réévaluation de la priorité d'un certain nombre d'activités identifiées dans le programme de travail 2008 et le report de ces dernières à 2009.

Pour encourager les entreprises à préenregistrer leurs substances, l'ECHA – en collaboration avec la Commission européenne – a lancé une campagne de sensibilisation au préenregistrement le 14 avril à Bruxelles. À cette date, à la demande de l'industrie utilisatrice en aval, l'ECHA a accepté de présenter une première liste de substances préenregistrées avant sa première journée des parties prenantes (*stakeholder day*), le 10 octobre.

Le conseil d'administration a tenu cinq réunions en 2008 et a contribué à diriger les activités de l'ECHA et sa gestion pendant sa première année d'indépendance financière. Les comités de l'ECHA et le forum ont tenu leurs premières réunions et mis au point leurs procédures de travail, ce en quoi ils ont respecté les stricts délais fixés par le règlement REACH tout en répondant aux attentes quant à la qualité technique et scientifique de leurs travaux. À la suite d'un premier appel à manifestation d'intérêt, des associations de parties prenantes ont été sélectionnées pour observer les travaux de l'ECHA dans ces organes et autres réseaux de l'Agence.

Le 30 juin, l'ECHA a lancé les premières consultations sur la première liste de substances que les États membres ont proposé d'identifier comme des substances extrêmement préoccupantes. Sur la base des commentaires reçus, en octobre 2008 il sera demandé au comité des États membres de se mettre d'accord sur les premières substances à inclure dans la liste candidate des substances à autoriser.

La formation des autorités compétentes des États membres a progressé conformément aux plans. L'ECHA a également commencé à fournir des documents de formation sur son site web, notamment sur REACH-IT pour l'industrie. En plus des documents disponibles sur son site web, l'Agence a publié des brochures, des fiches d'information et d'orientation et d'autres documents informatifs imprimés, et s'est engagée, à la demande de la Commission, à participer à des réunions d'information sur REACH dans les pays tiers.

¹ Règlement (CE) N° 1907/2006

Plus de 100 agents supplémentaires ont été recrutés et des procédures de sélection ont été engagées pour la constitution de nouvelles listes d'attente prioritaires pour les années à venir. On s'attend par ailleurs à ce que les installations de conférence internes de l'ECHA soient achevées dans les délais avant la fin de l'année. Parallèlement, plusieurs projets de construction ont commencé après septembre 2008, après que le propriétaire eut quitté les locaux, pour permettre à l'ECHA d'occuper efficacement tout le bâtiment dans lequel elle est installée.

2 Défis et priorités pour 2009

2.1 Défis et objectifs

L'Agence a quatre grands défis à relever en 2009, à savoir asseoir sa réputation en ce qui concerne l'adoption d'avis et la prise de décisions en temps utile et sur la base d'avis scientifiques judicieux sur les substances chimiques, préparer le terrain pour l'approche du premier délai d'enregistrement et pour les premières procédures d'autorisation, renforcer ses capacités d'évaluation et prendre des mesures supplémentaires pour s'imposer comme la source d'informations sur les substances chimiques faisant autorité.

L'efficacité des procédures de travail sera testée pendant que l'ECHA poursuivra sa croissance et abordera de nouveaux domaines dans la mise en application de REACH. Il importe donc que le personnel opérationnel, les comités scientifiques et le personnel administratif et juridique coopèrent et travaillent efficacement et dans le respect des délais.

Côté opérationnel, l'Agence fera des recommandations sur les premières substances à autoriser et la première liste candidate de substances extrêmement préoccupantes fera l'objet de mises à jour. Si un nombre limité de dossiers ont été communiqués à l'ECHA pour la première liste candidate, l'Agence s'attend à ce que les États membres et la Commission proposent un nombre nettement plus important de substances en 2009. Par ailleurs, les premiers avis sur la proposition d'harmonisation de la classification et de l'étiquetage seront publiés et l'ECHA devra se préparer à faire face aux tâches qui lui incomberont en vertu du nouveau règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage².

La procédure REACH de restriction d'utilisation des substances chimiques est appliquée depuis le 1^{er} juin. Elle entraînera une augmentation considérable de la charge de travail des comités concernés, le comité d'évaluation des risques (CER) et le comité d'analyse socio-économique (CASE), qui doivent se préparer pour l'adoption de leurs premiers avis sur les nouvelles restrictions en 2010.

² Le règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges doit être adopté par le Parlement européen et le Conseil et être publié avant la fin de 2008. Il mettra en œuvre dans l'UE un système de critères internationaux adoptés par le conseil économique et social des Nations Unies (UN ECOSOC) pour la classification et l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, appelé le système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des substances chimiques (le GHS, pour *Globally Harmonised System*).

En ce qui concerne la préparation pour le premier délai d'enregistrement en 2010 et le processus d'autorisation, l'ECHA doit considérablement étoffer son effectif de personnel scientifique et améliorer la coordination de ses procédures de travail et outils informatiques. En particulier, elle va mettre en service un nouvel outil informatique d'évaluation de la sécurité des substances chimiques qui aidera les entreprises à démontrer que l'utilisation de leurs substances chimiques est sans risque et à produire le rapport sur la sécurité chimique à joindre aux enregistrements. Elle doit également faciliter, le cas échéant et sous réserve de disposer des ressources disponibles, le processus de partage des données entre déclarants potentiels qui a lieu avant l'enregistrement. Cela nécessitera vraisemblablement d'importantes capacités supplémentaires pour conseiller les déclarants, par exemple sur l'identification des substances.

Ces différents défis que doit relever l'ensemble du personnel de l'ECHA constituent autant d'objectifs différents dans tous les domaines d'activité de l'Agence. Ces objectifs sont présentés en détails dans les chapitres ci-dessous. Pour résoudre ces problèmes, l'ECHA devra poursuivre et renforcer les contacts étroits et l'efficacité de sa collaboration avec les institutions européennes, en particulier avec la Commission européenne et le Parlement européen, ainsi qu'avec d'autres agences européennes, les autorités compétentes des États membres (ACEM) et les parties prenantes. L'Agence poursuivra également l'établissement de relations étroites avec d'autres agences européennes, nationales ou internationales actives dans le domaine des substances chimiques et dans celui de l'évaluation des risques qu'elles présentent.

D'ici à la fin de 2008, la plupart des fonctionnaires détachés par la Commission auront quitté l'Agence et plus de 100 nouveaux membres du personnel devront être recrutés en 2009. La nouvelle direction mettra par conséquent l'accent sur le recrutement et la formation des nouveaux effectifs pour s'assurer qu'elle disposera de capacités opérationnelles suffisantes pour gérer la charge de travail croissante due à l'approche du premier délai d'enregistrement en 2010.

En ce qui concerne le budget, l'ECHA devra suivre de près l'évolution des recettes tirées des redevances taxes pour se préparer à l'éventualité que les recettes réelles diffèrent considérablement des estimations de la Commission et de l'hypothèse de l'autorité budgétaire selon laquelle l'ECHA n'aura pas besoin de subventions de 2010 à 2013.

Enfin, l'Agence devra continuer d'améliorer son interface avec le grand public. Pour cela, elle devra affiner ses sites web publics et favoriser la participation active des citoyens aux consultations publiques, par exemple en ce qui concerne la sélection des substances soumises à autorisation et à des solutions de substitution. Les efforts visant à faciliter l'accès à des informations complexes et à offrir une aide et des conseils les meilleurs possibles à toutes les parties prenantes seront poursuivis. L'ECHA va également commencer à rendre disponible un volume croissant d'informations sur les substances chimiques. Dans ce contexte, le défi à relever est celui qui consiste à faire de l'Agence une source fiable d'informations impartiales.

L'ECHA aura réussi sa mission et relevé tous les défis posés pour 2009 si elle respecte les délais impartis et continue d'être perçue par le public, les institutions européennes, les autorités et les parties prenantes comme une organisation efficace, transparente, fiable et équitable.

2.2 Priorités

Outre la consolidation de ses structures et méthodes de travail, l'ECHA devra, en 2009, affecter prioritairement ses moyens à une série de démarches transversales qui détermineront la réussite de ses activités au cours de sa deuxième année complète de fonctionnement et lui permettront d'atteindre les objectifs fixés:

1. assurer l'efficacité de ses décisions, notamment en ce qui concerne les propositions d'essais, les contrôles de conformité et les premières recommandations faites à la Commission relativement aux substances extrêmement préoccupantes à inclure dans la liste des substances soumises à autorisation (annexe XIV du règlement REACH);
2. créer et tenir à jour la liste finale des substances préenregistrées après le délai initial et la liste des substances notifiées par les utilisateurs en aval, et faciliter, le cas échéant, le partage des données avant le premier délai d'enregistrement en 2010;
3. poursuivre la mise en place des procédures et des outils de soutien informatique, notamment de REACH-IT et du nouvel outil RSC, pour garantir la bonne exécution de toutes les activités de l'Agence, de ses organes et des ACEM;
4. publier de nouvelles mises à jour des guides techniques sur les restrictions, l'autorisation et la nouvelle législation concernant la classification et l'étiquetage, ainsi que sur les principales questions sur l'enregistrement soulevées par le réseau des helpdesks nationaux, l'Agence, la Commission, les autorités compétentes des États membres et d'autres parties;
5. pour harmoniser la classification et l'étiquetage des substances, adopter des procédures de travail efficaces de gestion des premières propositions de classification et d'étiquetage et des restrictions tout en assurant la transparence et un niveau élevé de qualité scientifique de ces travaux;
6. intensifier, en collaboration avec les États membres et la Commission européenne, la relation existant entre les partenaires européens et non européens de l'ECHA relativement à l'évaluation des risques chimiques;
7. améliorer l'interface et le dialogue de l'ECHA avec le grand public, notamment grâce au site web de l'Agence, y compris la section diffusant des informations détaillées sur les substances chimiques, ainsi que grâce à la coopération avec les États membres;

8. recruter et former le personnel nécessaire pour exécuter les tâches opérationnelles prévues pour 2009, afin de se préparer au premier délai d'enregistrement en 2010 et élaborer les programmes de formation sur REACH à l'intention des experts des États membres et des formateurs des pays tiers;
9. suivre de près les dépenses et les recettes tirées des taxes de manière à assurer une forte proportion de consommation budgétaire et identifier tout déficit potentiel de recettes à l'avance, en tenant compte des nouvelles estimations à calculer en fonction des préenregistrements reçus d'ici au 1^{er} décembre 2008.

2.3 Gestion des risques

L'Agence va poursuivre sa politique globale de gestion des risques pour relever ses défis et atteindre ses objectifs, malgré d'inévitables incertitudes, notamment en ce qui concerne le nombre estimatif de dossiers soumis. L'ECHA doit être en mesure de réagir grâce à la flexibilité d'affectation du travail au sein de l'Agence dans son ensemble et au recrutement de personnel de soutien temporaire lui permettant de faire face à des pointes de charge de travail et à des demandes imprévues. D'une part, cela sous-entend que le helpdesk s'adapte proactivement aux exigences en évolution constante des utilisateurs et qu'il coordonne efficacement l'expertise disponible en interne. D'autre part, en cas de besoin, l'ECHA rehiérarchisera ses tâches et pourra définir un certain nombre d'activités prévues pour 2009 comme des priorités négatives pour assurer l'efficacité de fonctionnement des principaux processus REACH. L'élaboration et la mise en œuvre des futurs outils de gestion et de transmission de données de l'Agence, conformément à sa politique de gestion de la qualité, sont les éléments clés d'une gestion globale des risques. Ces outils doivent inclure des aspects d'identification, d'évaluation, de documentation, de couverture et de suivi des risques qui contribueront à diffuser une culture de gestion des risques dès le premier stade de fonctionnement et de recrutement de l'Agence.

En ce qui concerne les priorités susmentionnées, l'ECHA prévoit une série de mesures spéciales de gestion des risques destinées à assurer la réussite de ses activités:

1. En cas de besoin, sur la base des contrats cadres conclus en 2008, un important soutien scientifique *ad hoc* peut être obtenu à l'extérieur. Grâce à une étroite collaboration avec les ACEM, il est également possible de minimiser la part des décisions qui doivent être envisagées par le comité des États membres (CEM) tout en améliorant la qualité des dossiers de l'annexe XV préparés par les États membres.
2. Si l'ECHA ne soutient pas les activités des FEIS (forums d'échange d'information sur les substances) comme tels, elle sera prête à répondre à un volume élevé de demandes venant des FEIS ou ayant un lien avec eux, vraisemblablement en ce qui concerne l'identification des substances. Une attention particulière sera par conséquent accordée au renforcement de ce domaine de compétence.

3. En cas de problèmes avec les systèmes informatiques, l'ECHA demandera aux entrepreneurs de se concentrer sur la résolution de ces problèmes et, si possible, d'effectuer les tâches manuellement ou d'utiliser des solutions de rechange *ad hoc*.
4. L'ECHA fera tous les efforts possibles pour inciter les diverses communautés utilisant les documents techniques à lui faire part de leurs commentaires, si nécessaire en consultant les helpdesks nationaux, les ACEM, les experts et les helpdesks de l'industrie pour obtenir des informations sur leurs expériences. En cas de besoin, l'ECHA aura recours à des experts externes pour rédiger les mises à jour, par exemple en concluant des contrats cadres.
5. Les membres des comités seront appuyés par les ressources de l'ECHA qui les aideront à produire, en temps utile, des projets d'avis rigoureusement scientifiques qui permettront aux comités d'adopter des avis de haute qualité dans les délais réglementaires.
6. Des mesures seront prises pour faire appel à des experts et des agents externes chaque fois que cela sera nécessaire, par différents moyens, y compris des groupes de travail *ad-hoc* et des consultants sous contrat.
7. Des mesures de sauvegarde seront disponibles pour empêcher toute panne majeure de l'infrastructure informatique et en particulier des modules de communication du site web.
8. L'ECHA fera une estimation des recettes totales tirées des taxes et suivra de près leur évolution au cours de sa première année de pleine activité. Il sera tenu compte des contraintes budgétaires, avec modifications éventuelles du budget en cours et/ou identification des nouvelles priorités.
9. Les principales modalités de sélection des agents scientifiques et informatiques seront achevées en 2009 et se traduiront par la constitution de listes d'attente prioritaires d'où proviendra la majeure partie des nouveaux effectifs nécessaires, mais de nouvelles demandes de réserves de personnel supplémentaires ne sont pas impossibles. Par ailleurs, il est envisagé d'externaliser certaines des capacités de formation actuellement prévues en interne.

3 Gestion

3.1 Conseil d'administration de l'ECHA

En 2009, le conseil d'administration aura atteint sa vitesse de croisière. Il continuera de jouer son rôle dans le cycle budgétaire de la Communauté européenne, ainsi qu'au niveau de la programmation et la communication des activités de l'Agence.

Le conseil d'administration devra, en particulier:

- approuver le projet de budget ainsi que les prévisions des recettes et des dépenses pour 2010;
- adopter le rapport général 2008;
- analyser et évaluer le rapport annuel de l'ordonnateur relatif à l'exercice 2008;
- publier un avis sur les comptes définitifs de l'Agence pour 2008;
- adopter le programme de travail 2010 de l'Agence;
- faire une première mise à jour du programme de travail pluriannuel;
- adopter les règles spécifiques de mise en œuvre du statut des agents;
- mettre au point, le cas échéant, les règles et modalités internes de l'Agence;
- adopter le budget définitif de l'Agence pour 2010.

3.2 Direction de l'ECHA

C'est à la direction qu'il incombe de guider l'Agence dans sa première année complète d'activité et de la préparer à assumer les tâches supplémentaires ainsi que la charge de travail croissante auxquelles elle sera confrontée dans les années à venir. Sur la base des bons résultats obtenus à ce jour, un des principaux objectifs de la direction de l'ECHA sera de stabiliser et d'améliorer les programmes et les structures de travail mis au point depuis 2007. Cela inclut la coopération avec les ACEM dans les divers processus REACH, pour la réussite desquels la fluidité du flux d'information et la coopération sont indispensables, ainsi que l'assurance que l'Agence présente un point de vue cohérent à ses parties prenantes. Sur toutes les questions concernant l'administration, le budget et les finances, les effectifs, l'audit et la comptabilité, l'ECHA adoptera des outils efficaces de communication et coopérera avec le Parlement européen et le Conseil (l'autorité budgétaire des Communautés européennes), ainsi qu'avec la Commission et la Cour des comptes.

Pour parvenir à relever ce défi, les actions prioritaires suivantes, qui seront expliquées plus loin, devront être entreprises en priorité:

- stabiliser, améliorer et développer la structure opérationnelle, les procédures et la gestion de l'Agence, y compris l'intégration de nouveaux dirigeants et la coopération avec les ACEM;
- recruter du personnel hautement qualifié et assurer sa formation en préparation du premier délai d'enregistrement en 2010, en faisant appel au personnel compétent des ACEM pour cette formation;
- renforcer les systèmes de contrôle interne pour garantir une gestion efficace des ressources conforme aux règles adoptées, tout en assurant le haut niveau requis de qualité de la production;
- finaliser ou améliorer les procédures opérationnelles standards de l'ECHA, y compris les essayer et les adapter, le cas échéant.

L'Agence a recruté de nouveaux cadres moyens et supérieurs en 2008, en remplacement des fonctionnaires détachés par la Commission qui ont assumé des fonctions de direction depuis 2007. Si tout a été fait pour assurer la fluidité du passage de témoin, ces nouveaux cadres n'en doivent pas moins relever rapidement le défi consistant à reprendre les travaux là où les fonctionnaires détachés par la Commission les ont laissés et à assurer la fonctionnalité totale de l'Agence. Une attention particulière sera accordée au renforcement des relations entre la nouvelle direction et les parties prenantes.

En plus de la formation initiale du nouveau personnel, un programme de formation continue sera élaboré pour le personnel de l'Agence afin de veiller à ce qu'il conserve et améliore ses compétences de haut niveau nécessaires à la réussite de l'ECHA. Comme les activités des ACEM sont également très importantes pour la mise en œuvre globale de REACH, la direction de l'Agence coopérera avec celle des ACEM afin de préparer les nouveaux programmes de formation de leurs personnels scientifiques. L'ECHA va également investir dans le maintien et le développement des compétences en gestion de ses cadres moyens et supérieurs. Des formateurs externes seront engagés chaque fois que cela sera nécessaire.

Les décisions de l'Agence doivent être prises conformément aux exigences définies par le règlement REACH sur la base de connaissances scientifiques saines et bien documentées. Le contrôle de la qualité des processus administratifs et des connaissances scientifiques sur lesquelles s'appuient les décisions doit être mis en œuvre bien avant la date butoir de 2010 qui sera à l'origine d'une forte augmentation de la charge de travail avec des délais serrés. Le renforcement du soutien informatique nécessaire (en particulier du système de gestion des opérations envisagé) constituera un défi majeur à relever.

En 2009, l'ECHA continuera de développer son système de gestion documentaire. Pour cela, elle offrira aux membres du personnel l'accès le plus efficace possible aux informations internes et externes nécessaires pour qu'ils puissent assumer leurs tâches professionnelles et elle garantira l'accès aux informations conformément aux exigences légales.

Dans le cadre de la fonction de suivi du système de qualité, la direction révisera systématiquement les procédures opérationnelles standards et les harmonisera chaque fois que ce sera nécessaire.

Sur la base des principaux indicateurs de performance, la direction commencera, en 2009, à systématiquement définir et mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de l'ECHA, ainsi que les progrès concernant les indicateurs, et en informera régulièrement le conseil d'administration.

4 Activités

4.1 (Pré)enregistrement et demandes

Avec la publication de la liste des substances préenregistrées, l'ECHA a pleinement tenu son rôle en ce qui concerne le préenregistrement au titre de REACH. La publication de la liste témoigne du changement de direction des travaux de l'ECHA en faveur du partage des données et de la facilitation des contacts entre les déclarants potentiels et les utilisateurs en aval. Pour 2009, l'objectif sera donc de régulièrement:

- publier les noms des substances notifiées par les utilisateurs en aval;
- aider les déclarants potentiels à régler les différends concernant les activités de partage des données.

En attendant la disponibilité du site de diffusion publique, l'ECHA va devoir consacrer plus d'efforts au partage des données. Elle poursuivra son aide proactive aux organisations industrielles qui élaborent des outils favorisant l'efficacité de mise en œuvre des FEIS.

L'expérience acquise grâce à la mise en œuvre manuelle des procédures de demande au cours des sept derniers mois de 2008, y compris en ce qui concerne le contrôle de sa mise en œuvre, se traduira par une application systématique de la procédure de demande en 2009. Des efforts seront consacrés à la communication d'informations à l'industrie pour améliorer la qualité des dossiers de demande.

En 2009, l'ECHA s'attend à recevoir plusieurs centaines de demandes, avec des pointes avant l'été et avant Noël.

Indicateurs: les indicateurs pertinents de performance sont le temps nécessaire pour donner aux demandes des réponses rigoureusement scientifiques et la bonne qualité de la liste des substances préenregistrées finalisée et publiée avant le 31 décembre 2008.

On s'attend à ce qu'en 2009 la fonctionnalité de REACH-IT pour le traitement des soumissions de données sera complète et que ce système remplacera tous les systèmes manuels utilisés en 2008.

L'expérience acquise au cours des sept derniers mois de 2008 grâce au traitement manuel des dossiers présentés, couvrant les enregistrements et les notifications des demandes d'exemption RDAPP, y compris en ce qui concerne le contrôle continu de ces travaux, se traduira par une mise en œuvre plus systématique des tâches en 2009.

En 2009 commenceront les enregistrements et les notifications, y compris la mise à jour des enregistrements et des notifications soumis par les utilisateurs en aval. En ce qui concerne les enregistrements et les notifications RDAPP en 2008, la mise en œuvre de ces nouvelles procédures sera soigneusement contrôlée et les processus de base harmonisés, si besoin est, afin d'atteindre un flux de travail régulier d'ici à la fin de 2009.

En 2009, l'ECHA s'attend à recevoir un nombre relativement peu important de dossiers d'enregistrement et plusieurs centaines de notifications d'exemption RDAPP.

Il est également prévu que le processus de notification de l'inventaire de classification et d'étiquetage devienne opérationnel en 2009, même si on s'attend à ce que la période de pointe, en ce qui concerne la charge de travail, se situe à la fin de 2010.

Indicateurs: les indicateurs pertinents de performance sont le temps nécessaire pour traiter les dossiers d'enregistrement, les contrôles d'intégralité, l'attribution de numéros d'enregistrement et la prise de décisions sur les revendications de confidentialité dans le cadre des capacités disponibles.

4.2 Évaluation

En 2009 (et en 2010), les activités d'évaluation doivent être perçues comme une préparation à la période de pointe de la charge de travail (2011 à 2013) due à la date limite d'enregistrement des substances chimiques produites en grand volume fixée au 1^{er} décembre 2010. Les substances chimiques produites en grand volume comprennent certaines des substances les plus complexes et qui présentent le plus de difficultés scientifiques, aussi bien pour leur enregistrement par l'industrie que pour leur évaluation par l'ECHA. Il est par conséquent essentiel pour l'ECHA, notamment pour le secrétariat et le comité des États membres, que ces premières années servent à élaborer et tester les moyens scientifiques et réglementaires nécessaires pour relever ce défi.

L'objectif, pour les travaux du secrétariat, sera donc de renforcer les moyens disponibles en élaborant des stratégies d'évaluation, en formant le nouveau personnel, en élargissant la base des compétences du personnel et en testant les méthodes de traitement des dossiers d'enregistrement et autres (en particulier grâce à une participation active aux programmes pertinents de l'OCDE). Le secrétariat devra travailler en étroite collaboration avec le comité des États membres pour préparer des activités de renforcement des capacités, afin de s'assurer que ses travaux sur l'évaluation feront l'unanimité au sein des ACEM et du comité des États membres.

En 2008, les activités d'évaluation de l'ECHA sont restées en retrait en raison de la charge de travail supplémentaire due à la fonctionnalité réduite de REACH-IT en 2008. Comme l'objectif consistant à atteindre un niveau maximal de préparation en vue de la période de pointe à partir de décembre 2010 reste le même, en 2009 les efforts dans ce domaine devront doubler pour rattraper le terrain perdu en 2008.

Compte tenu de l'expérience acquise en 2008, le nombre de dossiers d'enregistrement soumis et de propositions d'essai correspondantes devrait être très faible. L'ECHA est obligée d'examiner toutes les propositions d'essai. Elle doit en outre effectuer un contrôle de conformité sur au moins 5% des enregistrements soumis. La priorité sera par conséquent accordée au renforcement des capacités d'évaluation.

En 2009, le secrétariat de l'ECHA préparera ses premiers projets de décisions sur l'évaluation, concernant à la fois les propositions d'essai et le contrôle de conformité, et ses premiers projets de décisions concernant les propositions d'essai sont attendus pour le début de 2009.

Pour aider les États membres à évaluer les substances, l'ECHA peut proposer d'effectuer des évaluations anticipées, en 2009 et 2010, de substances bénéficiant d'un régime transitoire afin de tester les procédures de l'Agence et du comité.

Indicateurs: la préparation dans les délais impartis de projets de décisions d'évaluation rigoureusement scientifiques et unanimement acceptés par le comité des États membres est un indicateur de performance pertinent.

4.3 Classification et étiquetage, substances extrêmement préoccupantes (SVHC)

La publication de la première proposition de l'ECHA d'une liste de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) recommandée à la Commission pour autorisation sera une des grandes priorités en 2009. La collecte et l'évaluation des informations permettant la détermination de priorités d'ordre scientifique, la réalisation d'une proposition transparente bénéficiant de l'appui des États membres et la création d'une liste assurant une mise en œuvre efficace et gérable des mesures à suivre sont autant de difficultés auxquelles l'Agence est confrontée dans ses travaux. Parallèlement, l'ECHA doit respecter le délai du 1^{er} juin 2009 pour soumettre les premières recommandations à la Commission.

Compte tenu du nombre limité de substances figurant dans la première liste candidate de SVHC, les premières recommandations de l'ECHA pour l'inclusion de l'annexe XIV porteront vraisemblablement sur un nombre limité de substances. L'ECHA se donnera comme priorité d'actualiser la liste candidate en 2009 et d'obtenir l'agrément du comité des États membres. Dans la mesure où l'inclusion d'une substance dans la liste imposera des obligations aux producteurs et aux importateurs d'articles, la tâche de l'ECHA n'en sera que plus importante pour donner des conseils dans ce domaine. À cet égard, l'accent doit être mis sur l'identification des substances.

Le traitement des propositions d'harmonisation de la classification et de l'étiquetage par l'intermédiaire du comité d'évaluation des risques (CER) sera affiné en 2009. Le nombre de dossiers à traiter devrait être élevé. On s'attend toutefois à ce que des efforts supplémentaires soient nécessaires en 2009 pour former les États membres à la préparation des dossiers de l'annexe XV. À la suite de l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la classification,

l'étiquetage et l'emballage, les fournisseurs de substances chimiques peuvent également soumettre des dossiers proposant l'harmonisation de la classification et l'étiquetage contre le paiement d'une taxe.

Il est également prévu qu'une révision du guide technique pour la préparation des dossiers de l'annexe XV sera nécessaire, compte tenu de l'expérience acquise en 2008 et au début de 2009.

Indicateurs: les indicateurs de performance pertinents sont le niveau élevé de qualité scientifique et technique du soutien assuré par le secrétariat et les présidents des comités, le pourcentage de solutions suggérées aux différences de points de vue retenues par les comités, et le délai moyen de traitement des dossiers.

4.4 Restrictions et autorisation

L'application du processus de restriction commencera le 1^{er} juin 2009. Ce «nouveau» processus REACH sera très difficile à mettre en œuvre. Contrairement à «l'ancien» système en vertu du règlement en vigueur sur les substances et de la directive sur les valeurs limites, les discussions sur l'évaluation des risques, la proposition de restrictions et l'analyse socio-économique ont lieu en parallèle et non pas les unes après les autres, et des délais très stricts sont fixés alors qu'il n'y en avait pas auparavant.

Les principales difficultés seront donc de gérer le processus et de s'assurer que les délais sont respectés, de veiller à la qualité scientifique et technique et de s'assurer que le contenu des avis de l'Agence – s'ils sont favorables – est suffisant pour permettre à la Commission de prendre des décisions.

L'ECHA sera prête à l'éventualité que certains États membres rencontrent des difficultés pour préparer les dossiers de l'annexe XV (restrictions) d'une façon qui permettrait d'effectuer une discussion scientifique utile et d'en tirer une conclusion dans les stricts délais imposés. Dans ce cas, l'objectif sera que ces dossiers soient rejetés au début du processus tout en offrant aux États membres le soutien nécessaire pour préparer des dossiers de qualité.

En ce qui concerne le processus d'autorisation, l'ECHA fera considérablement avancer les activités préparatoires à la mise en œuvre de l'évaluation des demandes d'autorisation.

Le CER et le comité d'analyse socio-économique (CASE) sont tenus de fournir des avis de haute qualité dans les délais fixés par le règlement REACH³. Dans la mesure du possible et à la demande des comités, le secrétariat de l'ECHA doit donc offrir son soutien. Des moyens considérables sont prévus pour cela.

³ L'ECHA prépare des avis pour la Commission. Cette dernière prend des décisions concernant les restrictions et les autorisations avec l'aide des comités de représentants des États membres dans le cadre d'un processus dit de comitologie.

Indicateurs: les indicateurs de performance pertinents sont le niveau élevé de qualité scientifique et technique du soutien assuré par le secrétariat et les présidents des comités, le pourcentage de solutions suggérées aux différences de points de vue retenues par les comités, et le délai moyen de traitement des dossiers.

4.5 Communication

La mise à jour, la poursuite du développement et l'intégration du site web de l'Agence seront encore cruciales en 2009. L'objectif est de s'assurer que le public et les diverses parties prenantes reconnaissent dans le site web de l'ECHA un point d'accès unique aux informations concernant REACH et l'Agence, y compris en ce qui concerne la documentation de formation librement téléchargeable. L'ECHA sera perçue par les principaux leaders d'opinion comme une source fiable d'informations concrètes sur les substances chimiques.

Dans le même ordre d'idée, l'ECHA continuera de traduire les documents clés. Pour cela, elle bénéficiera d'un système de gestion et de contrôle de la qualité des traductions qui nécessite encore d'être développé et harmonisé pour optimiser la coopération avec le Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CDT). Elle visera également à coopérer avec les États membres pour contrôler les traductions. En vue de faciliter la communication sur REACH, l'ECHA mettra au point une terminologie REACH multilingue qui pourra être utilisée par elle-même, les parties prenantes et les autorités.

Faire connaître REACH aux parties prenantes et au grand public reste un objectif majeur et le service de presse/de médias de l'Agence sera élargi en 2009. En plus des activités avec la presse et les médias (conférences de presse, interviews, articles) et du calendrier des allocutions, des visites à l'ECHA de journalistes et de groupes de vulgarisation des États membres et de pays tiers seront organisées.

Divers documents, y compris le rapport annuel 2008, des brochures actualisées et de la documentation concernant REACH seront publiés sur support électronique pour promouvoir l'image de marque de l'ECHA. Un nombre limité d'exemplaires pourront être produits sur papier. Le réseau «REACH communicators» et les groupes de travail du réseau REHCORN qui a été créé en 2008 et réunit les directeurs des services de communication des ACEM et de l'ECHA, serviront à coordonner les activités de publication et de traduction de l'ECHA avec celles des ACEM pour un maximum de complémentarité. Par ailleurs, l'Agence coopérera avec le Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT) pour améliorer la qualité des traductions.

Deux conférences/manifestations à l'intention des parties prenantes seront organisées au cours de l'année à Helsinki. La première précédera le Forum d'Helsinki sur les substances chimiques, en mai 2009, auquel l'ECHA contribuera intensivement. Ces manifestations ont pour objet d'offrir la possibilité aux parties prenantes de s'informer et de dialoguer sur les activités de l'Agence.

La participation des parties prenantes aux activités de l'Agence, par exemple par le biais d'observateurs, reste un élément important. Comme il est impossible de permettre à des particuliers intéressés de participer aux travaux de l'Agence, une décision a été prise en 2008 pour créer un registre d'organisations de parties prenantes. Il pourra ainsi être envisagé que des organisations de parties prenantes répondant aux critères publiés envoient des observateurs aux organes de l'Agence. Ce registre sera tenu à jour et restera ouvert en 2009 pour permettre aux organisations de parties prenantes intéressées et répondant aux conditions requises d'y souscrire à tout moment.

Parallèlement aux activités du réseau de communication des risques et conformément à la stratégie de communication définie en 2008, l'Agence commencera à prendre des mesures pour mettre en place ses propres moyens de gestion ponctuelle et à préparer des activités de communication proactive sur toutes les questions liées à la sécurité des substances chimiques. La section du site web de l'ECHA consacrée à la diffusion sera un important outil pour cela. En 2009, la priorité sera accordée aux questions liées à la classification et l'étiquetage et aux substances extrêmement préoccupantes.

Pour une meilleure compréhension commune et fournir des informations à jour sur la mise en œuvre de REACH, l'ECHA continuera d'offrir des séances de formation REACH aux formateurs (essentiellement des États membres). Parallèlement, l'ECHA poursuivra le développement de ses programmes de formation sur REACH au bénéfice de son propre personnel, des experts des États membres et des formateurs des pays tiers éprouvant le besoin de se tenir au fait des dernières réalisations techniques et scientifiques dans ce domaine, y compris en ce qui concerne REACH-IT.

En plus des activités de communication externe, l'ECHA fournit des informations en interne à son personnel, notamment grâce à la poursuite du développement de l'intranet.

Indicateurs: les indicateurs pertinents de performance sont le nombre de visiteurs du site web de l'Agence, le volume et la qualité des documents et de leurs traductions mis à disposition par l'Agence, le nombre de manifestations organisées par l'ECHA ou à la réalisation desquelles l'ECHA a contribué et le taux de participation à ces manifestations, ainsi que les commentaires reçus des participants et émanant des médias en général.

4.6 Conseils et assistance

Guide technique

Le guide technique décrit les moyens communément admis de remplir les obligations du règlement REACH pour que l'industrie et les ACEM facilitent la mise en œuvre du programme. Le guide technique constitue un cadre de référence précis aidant les entreprises et les associations industrielles à élaborer des solutions sectorielles ou d'entreprise sur mesure pour répondre aux exigences de REACH.

En 2009, les activités seront axées sur la finalisation et la mise en œuvre de la procédure de recueil systématique d'informations auprès des utilisateurs du guide technique, engagée l'année précédente. Les mises à jour nécessaires du guide technique seront identifiées et réalisées, le problème d'harmonisation des guides techniques sera abordé et de nouveaux guides techniques seront élaborés selon les besoins. Ces travaux seront déclenchés par les commentaires provenant des différentes communautés d'utilisateurs des guides techniques, notamment par l'industrie, les helpdesks nationaux, la Commission, les autorités compétentes des États membres, le personnel de l'ECHA ou des ACEM, et les comités. La priorité sera donnée aux mises à jour des guides techniques nécessaires pour assurer la cohérence entre les décisions réglementaires et le contenu du guide technique publié. Le même principe est applicable à l'élaboration des éléments d'orientation supplémentaires nécessaires pour mener à bien les activités de l'ECHA concernant les dossiers d'enregistrement soumis. De même, un nouveau guide technique ou de nouvelles mises à jour exigés par certaines modifications du texte juridique (par ex. l'annexe XI ou l'annexe V) ou par une nouvelle législation (règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage), ainsi que la mise à jour du guide technique concerné par les déchets ou les substances récupérées sont une priorité. Le dernier guide technique sur la classification, l'étiquetage et l'emballage sera associé à l'élaboration du guide technique sur les fiches de données de sécurité.

Le guide technique sur les exigences relatives aux informations à fournir et l'évaluation de la sécurité chimique fera vraisemblablement l'objet d'une mise à jour progressive et d'un processus de développement en 2009. Cette évolution pourra inclure, par exemple, l'incorporation de méthodes et d'outils en cours d'élaboration par l'industrie, les organismes de recherche, les ACEM et l'ECHA, ainsi que l'adaptation du guide technique en fonction des questions reçues des helpdesks nationaux et de l'ECHA. La mise à jour du guide technique sur les exigences pour les substances présentes dans les articles progressera considérablement en 2009. Un nouveau guide technique est également prévu sur la communication des risques; il aura pour objectif d'améliorer la communication d'informations sur les risques et la sécurité d'utilisation des substances chimiques en vue de coordonner les États membres dans ces domaines.

Pour les mises à jour de guides techniques existants et l'élaboration de nouveaux guides techniques, la procédure d'actualisation adoptée en 2008 par le conseil d'administration sera systématiquement appliquée et comprendra, en cas de besoin, la création et la participation de groupes d'experts partenaires. Pour que la procédure fonctionne comme prévu, l'ECHA la contrôlera de près et mettra en place un processus d'analyse officiel chargé de tirer les leçons de l'expérience acquise de manière à l'améliorer en permanence.

L'ECHA concentrera également ses efforts sur l'amélioration de l'intégration des différents éléments d'orientation fournis *via* son site web, sur une meilleure intégration des points de vue des utilisateurs dans les documents d'orientation fournis, et sur une amélioration de leur accessibilité – y compris la fourniture de brefs résumés traduits de ces derniers (par exemple des fiches d'information et des documents explicatifs). Cette amélioration inclura la restructuration du site web pour un accès plus efficace aux informations.

En interne, des efforts seront également consacrés à l'amélioration de la coordination des travaux de maintenance et de mise à jour du guide technique avec les activités de l'ECHA.

Indicateurs: les indicateurs pertinents de performance sont les progrès réalisés vers l'entérinement et la publication en temps utile de nouveaux documents d'orientation (par ex. communication des risques) et vers la mise à jour de documents d'orientation (par ex. la révision du guide technique sur l'enregistrement, la révision du guide technique sur les RSC&ESC). Les commentaires reçus des utilisateurs des guides techniques serviront d'indicateur de leur qualité.

Conseils (Helpdesk)

Le helpdesk de l'ECHA continuera de donner des conseils dans des délais raisonnables aux déclarants et aux autres, notamment sur l'utilisation de REACH-IT et d'IUCLID 5 pour soumettre des données à l'ECHA. Afin de garantir la cohérence des réponses et communiquer avec le grand public et la presse, les efforts seront intensifiés pour garder un aperçu complet des demandes externes d'informations adressées à l'ECHA *via* diverses voies. Le renforcement des capacités nécessaires d'encodage et de distribution est un enjeu en soi. Pour les questions liées aux exigences de REACH, le helpdesk de l'ECHA axera ses efforts sur celles qui sont directement liées aux soumissions, mais il fournira également des informations aux entreprises installées en dehors de la Communauté dans la mesure où elles ont intérêt à faciliter la commercialisation de leurs produits dans l'UE. Les structures actuelles seront améliorées par l'affinement des outils existants et la formation du personnel du helpdesk. Des rapports trimestriels réguliers seront produits à l'intention de la direction pour témoigner de l'évolution des demandes d'informations des clients et du niveau de service assuré. Des commentaires sur les insuffisances des documents d'orientation actuels, y compris sur les déficits identifiés par les usagers du helpdesk, seront collectés et communiqués aux unités de l'ECHA responsables de la question concernée, qu'il s'agisse de documents d'orientation, de REACH-IT ou de IUCLID 5.

L'ECHA continuera de gérer le réseau des helpdesk REACH nationaux (REACH-Help-Net et ses groupes de travail, par ex. concernant la communication sur REACH) et d'améliorer la coopération de manière à utiliser les ressources disponibles de manière optimale. Une priorité absolue sera accordée aux travaux sur l'harmonisation des réponses, mais la coopération et l'efficacité seront également améliorées en ce qui concerne les efforts d'information proactive de sensibilisation, un accent particulier étant mis sur la future date limite de 2010. Enfin, le réseau fournira systématiquement des informations sur les questions fréquemment posées auxquelles il sera répondu *via* des documents FAQ sur le site web de l'Agence.

Pour la réalisation de ces objectifs, le réseau REACH-Help-Net organisera au moins deux réunions, des ateliers et des séances de formation du réseau de correspondants du Helpdesk REACH (REHCORN) en 2009, année où les progrès vers la réalisation de ses objectifs seront évalués et des plans de travail créés et actualisés. La formation s'adressant aux agents du helpdesk sera organisée par l'ECHA, dans la mesure du possible à la suite des réunions REHCORN. En 2009, le helpdesk continuera de jouer un rôle actif dans les échanges de bonnes pratiques sur son organisation et sur les services fournis. L'accent sera mis sur le

maintien de l'expertise de l'équipe du helpdesk au niveau nécessaire pour répondre de manière adéquate à des questions de plus en plus complexes, tout en assurant un temps de réponse nécessairement court.

Indicateurs: les indicateurs pertinents de performance sont la proportion de demandes de renseignements auxquelles il a été répondu dans un délai acceptable, le nombre de réponses harmonisées au niveau du réseau REHCORN et les commentaires des utilisateurs.

Conseils aux institutions communautaires

L'ECHA fournira, au cas par cas, des conseils scientifiques et pratiques pertinents aux institutions communautaires, notamment à la Commission. La priorité sera donnée aux conseils sur les nanomatériaux et sur la façon de tenir compte de leurs spécificités dans les dossiers d'enregistrement. Par ailleurs, à la suite d'une demande de la Commission, des discussions ont démarré en 2008 sur le futur rôle potentiel de l'ECHA dans le cadre de la révision prévue de la directive Biocides. L'ECHA devra continuer de participer étroitement au futur processus et fournir des analyses détaillées sur les répercussions que peuvent avoir différentes options sur ses ressources et son rôle potentiel.

Indicateurs: les indicateurs pertinents de performance sont le nombre et la qualité des contributions, ainsi que leur exploitation dans les documents de la Commission et, le cas échéant, les propositions législatives visant à modifier REACH, la classification, l'étiquetage et l'emballage ainsi que la législation de mise en œuvre pertinente.

4.7 Préparation des avis et des décisions de l'Agence – comités et forum

L'année 2009 verra une augmentation du nombre de dossiers à traiter par le comité d'évaluation des risques (CER) et le comité des États membres (CEM), ce qui permettra de mettre à l'épreuve les procédures de travail élaborées par les comités en 2008. De plus, le comité d'analyse socio-économique (CASE) commencera ses activités lorsque les premières propositions de restrictions auront été reçues, après le 1^{er} juin 2009. Les trois comités se réuniront individuellement de quatre à six fois en 2009. Le CEM, notamment, est susceptible de devoir se réunir un plus grand nombre de fois et tous les comités seront prêts à en faire autant. Par ailleurs, plusieurs groupes de travail seront peut-être amenés à travailler de façon prolongée.

Pour le CER, la mise en application du titre concernant les restrictions en juin 2009 entraînera une forte augmentation de la charge de travail, si bien que six réunions ont été programmées. Un certain nombre de dossiers de l'annexe XV (restrictions) devraient être officiellement soumis d'ici à la fin de l'année. Le CER continuera également de traiter les nouveaux dossiers de l'annexe XV (harmonisation de la classification et de l'étiquetage) et finalisera ses avis sur les dossiers soumis en 2008. Un nombre considérable de dossiers finalisés est prévu en 2009.

Parallèlement aux procédures de restrictions, les travaux commenceront également sur les dossiers du CASE. Le comité d'analyse socio-économique doit se mettre d'accord sur les

questions méthodologiques pour pouvoir efficacement démarrer le traitement des dossiers de l'annexe XV sur les restrictions au cours du deuxième semestre 2009. Toutefois, comme la période de consultation publique a été fixée à six mois par le règlement REACH, il n'est pas prévu d'adopter aucun avis du CASE en 2009. Au total, quatre réunions du CASE sont programmées pour 2009.

Le CEM traitera les projets de décisions de l'Agence sur les propositions d'essai auxquelles des modifications sont proposées par les États membres et cherchera à obtenir l'accord de ces derniers sur les procédures relevant de ses compétences. On estime que le nombre de propositions d'essai sera très faible en 2009 et que la majorité des projets de décisions devra être traitée par le CEM. Le comité des États membres continuera également de traiter les propositions de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) et donnera son avis sur d'autres substances prioritaires dont l'inclusion dans l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) est recommandée. Ce comité se réunira cinq ou six fois et il devra largement utiliser la procédure écrite pour faire face aux délais rigoureux qui lui sont imposés.

L'incertitude concernant le nombre réel de dossiers de l'annexe XV devant faire l'objet d'une harmonisation de la classification et de l'étiquetage, de restrictions et de propositions de SVHC, ainsi que le nombre d'enregistrements de substances ne bénéficiant pas d'un régime transitoire et de propositions d'essais subséquentes, pose un problème considérable pour les travaux du comité. Par conséquent, la planification des réunions doit être suffisamment souple. Pour cette raison, des réunions supplémentaires seront provisoirement prévues et les ressources nécessaires à leur gestion seront mises en place.

Le forum d'échange d'informations sur la mise en œuvre se réunira trois fois en 2009, traitera les questions prévues dans son plan de travail et actualisera son plan glissant en fonction des priorités de mise en œuvre identifiées par ses membres. Pendant cette phase initiale, le forum axera ses activités sur la clarification des tâches des agents chargés de la mise en œuvre de REACH et sur l'élaboration de meilleures pratiques. La participation du forum à un certain nombre de «projets coordonnés», par exemple sur l'application de la règle «pas de données, pas de marché» concernant le (pré)enregistrement aura une importance particulière. Il réagira également aux questions d'applicabilité posées par le CER ou le CASE sur les restrictions et dans le contexte de l'orientation. Ses travaux seront soutenus par un certain nombre de groupes de travail. L'ECHA appuiera les activités du forum dans la mesure de ses possibilités budgétaires, par exemple en cofinçant des activités communes ou de petites études jugées nécessaires par le forum pour ses travaux et considérées comme essentielles pour l'amélioration de la coordination et de la qualité globale des activités de mise en œuvre de REACH. L'ECHA contribuera également à la mise en place d'un système efficace et sûr d'échange d'informations entre l'Agence et les autorités de mise en œuvre.

Les comités et le forum continueront d'unifier leurs procédures de coopération avec les autres organes de l'ECHA et de renforcer leurs relations avec les organes scientifiques pertinents et les agences de l'UE. Il est prévu d'adopter un règlement intérieur et/ou des protocoles d'accord d'ici à la fin de 2009.

Indicateurs: les indicateurs pertinents de performance sont la qualité des avis et des délibérations scientifiques et techniques, la mesure dans laquelle les délais sont respectés, le pourcentage de consensus atteint dans le comité des États membres, et la satisfaction des parties participantes.

4.8 Outils informatiques soutenant les activités

REACH-IT

En 2009, les travaux sur REACH-IT dépendront des résultats de REACH-IT en 2008 et des décisions prises concernant les dispositions contractuelles à la fin de 2008.

Toutefois, outre la publication de la liste des substances préenregistrées d'ici au 1^{er} janvier 2009, les fonctionnalités industrielles de REACH-IT et le site de diffusion devraient être finalisés en 2009. Il est également prévu que les premiers flux de travaux de l'ECHA soient finalisés et constituent une base d'encodage de tous les flux de travaux devant être finalisés en 2010.

L'étroite collaboration avec les parties prenantes de REACH-IT se poursuivra. Par exemple, cette coopération sera concrétisée par l'organisation de plusieurs réunions avec elles et le réseau des agents de sécurité (*Security Officers Network*) et par une interaction avec l'industrie.

IUCLID 5

L'année 2009 devrait voir la mise en place d'une logistique de maintenance permanente, le développement d'add-ons pour IUCLID destinés à résoudre des problèmes spécifiques (par ex. le module de vérification de l'exhaustivité des dossiers) et la mise en place d'une interface entre IUCLID et d'autres systèmes en cours de développement tels que l'outil RSC et REACH-IT. Ces prestations seront assurées par des entreprises externes sur la base de contrats cadres. Par ailleurs, une initiative d'approvisionnement sera engagée pour le lancement d'une nouvelle analyse du système IUCLID et le développement de projets informatiques.

Les bonnes relations avec les utilisateurs externes seront renforcées et, en ce qui concerne IUCLID 5, elles seront formalisées par l'intermédiaire du groupe de gestion de IUCLID (IMG) qui gèrera également l'étroite collaboration avec l'OCDE *via* le groupe d'experts IUCLID de l'OCDE. L'IMG sera également chargé de contrôler et d'analyser les commentaires fournis par les utilisateurs de IUCLID 5 et de REACH-IT en vue de lancer une maintenance ou le développement nécessaire d'une nouvelle fonctionnalité. Il sera également chargé de s'assurer que les projets informatiques en résultant répondront pleinement aux exigences identifiées des utilisateurs.

Outil RSC

Avec l'aide d'entrepreneurs externes et d'experts des parties prenantes, l'ECHA mettra au point un outil destiné à aider les déclarants à préparer des scénarios d'exposition et à réaliser le processus ESC pertinent. L'outil ESC/RSC guidera l'utilisateur dans la réalisation standard

d'un scénario d'exposition comme décrit dans le guide technique sur les exigences relatives aux informations à fournir et l'évaluation de la sécurité chimique.

Compte tenu du peu de temps disponible pour la réalisation de l'outil, il est prévu qu'il soit livré en plusieurs étapes. Une première version 0.1, essentiellement utilisée pour la démonstration et les essais, devrait être distribuée au début de l'automne 2009. Elle devrait contenir les principales fonctionnalités, par exemple l'importation de données pertinentes depuis IUCLID 5, le soutien pour la réalisation de scénarios d'exposition, l'estimation de l'exposition sur la base des outils existants de niveau 1, la caractérisation des risques et la communication d'informations en formats standards pour le RSC ainsi que les pièces jointes au scénario d'exposition pour la fiche de données de sécurité. La version 0.1 devra constituer une plateforme fiable pour le développement de la version 1.0 qui devrait être disponible dans le premier trimestre de 2010.

Indicateurs: les indicateurs pertinents de performance sont la fourniture en temps utile de l'outil RSC et des nouvelles fonctionnalités de REACH-IT conformément aux prévisions et au budget, le nombre de séances de formation assurées et de guides de l'utilisateur fournis et, pour IUCLID 5, la préparation de mises à jour et de mises à niveau conformément au plan élaboré avec l'OCDE et l'industrie.

5 Activités avec les institutions et organes de l'UE et avec les États membres

En 2009, l'Agence poursuivra et harmonisera sa coopération avec les institutions de l'UE, notamment avec le Parlement européen et la Commission. Un accent particulier sera mis sur les procédures de communication des avis des comités à la Commission et sur le soutien du processus décisionnel de cette dernière. Par ailleurs, la coopération avec les États membres continuera d'être un aspect important des activités quotidiennes de l'Agence. Cette coopération va s'intensifier grâce à la mise au point de moyens efficaces de transfert de données et de dossiers, y compris en ce qui concerne l'accès aux bases de données REACH pour les experts des ACEM. De plus, l'ECHA continuera de tirer parti de la coopération avec les ACEM par l'intermédiaire du groupe des autorités compétentes (REACH CA). L'ECHA contribuera activement aux activités du groupe REACH CA et de ses groupes de travail, notamment en collaborant avec le groupe de travail du Centre Commun de Recherche sur les nanomatériaux. Les besoins de données des autorités de mise en œuvre seront définis et des procédures efficaces mises en place pour les aider dans leurs tâches, tout en respectant les attentes légitimes de l'industrie en ce qui concerne la sécurité des données. L'ECHA renforcera la collaboration actuelle avec les ACEM et la complétera, si besoin est, par des manifestations ou des structures ponctuelles ou permanentes.

Les réseaux existants de helpdesks (REACH-Help-Net), d'agents de sûreté et de responsables des communications/traductions, ainsi que le réseau de communication des risques continueront de fonctionner pendant toute l'année 2009 au cours de laquelle chacun d'entre eux organisera de deux à quatre réunions et, si besoin est, plusieurs réunions de groupes de travail (*ad hoc*). Ils ont tous pour objectif de coordonner les activités des ACEM avec celles

de l'Agence et constituent tous des exemples susceptibles d'être complétés par d'autres en 2009 en cas d'identification commune d'un besoin particulier par l'Agence et les ACEM.

Le réseau de communication des risques contribuera à l'élaboration d'un guide technique sur la communication des risques et offrira une structure d'échange d'informations sur les meilleures pratiques et les meilleures expériences lors de la communication au public d'informations sur les risques et la sécurité d'utilisation des substances chimiques. En 2009, le réseau organisera au moins trois réunions qui pourront être préparées par un certain nombre de groupes de travail traitant de sujets particuliers.

La relation avec les ACEM continuera d'être sous-tendue par l'offre de formation des formateurs du personnel des ACEM portant sur les processus et outils REACH pour lesquels les ACEM expriment un intérêt. En fonction de la demande, de deux à trois formations sont prévues en 2009.

Indicateurs: un indicateur de performance pertinent est le nombre d'activités communes avec les institutions communautaires, d'autres agences et les États membres. Comme la coopération avec les institutions communautaires et les États membres a une influence directe sur la plupart des activités de l'Agence, les indicateurs des travaux des comités, du Helpdesk et des activités REACH peuvent également être pris comme référence.

6 Activités internationales

Dans la limite de ses moyens budgétaires, l'Agence répondra aux demandes de la Commission pour le soutien scientifique/technique de ses activités internationales bilatérales et multilatérales liées à la gestion réglementaire des substances chimiques. Ce soutien sera basé sur un plan de travail établi en commun et qui devra être finalisé en 2008. Une équipe de coopération internationale coordonnera la contribution de l'ECHA à ce plan de travail et garantira l'utilisation efficace des ressources de l'Agence pendant sa mise en œuvre. Par ailleurs, l'ECHA continuera de développer ses contacts scientifiques/techniques directs dans les domaines relevant de ses compétences avec des institutions et des centres d'excellence de pays tiers.

En 2009, les relations et activités internationales de l'Agence vont s'accélérer. L'ECHA participera à un certain nombre d'activités de l'OCDE directement liées à la mise en œuvre de REACH, notamment en ce qui concerne la gestion du projet *Global Portal to Hazard Data* et la poursuite du développement de la *QSAR-Toolbox*. L'ECHA participera également aux travaux du groupe d'étude sur les substances existantes et de ses sous-groupes, aux travaux du groupe d'étude sur l'évaluation de l'exposition, au projet d'harmonisation des modèles et aux travaux sur les aspects sanitaires et environnementaux des nanomatériaux. L'ECHA pourra également organiser des conférences conjointes avec l'OCDE sur des sujets spécifiques.

En plus des activités avec l'OCDE, l'ECHA appuiera les travaux de la Commission sur la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et, sous réserve de la

disponibilité des ressources nécessaires, elle offrira également la formation des formateurs à des pays tiers et organisera des réunions et des conférences (auxquelles elle assistera) avec des pays tiers pour donner des informations sur les exigences REACH. De plus, elle contribuera à l'amélioration de la coopération entre la Communauté et les pays tiers en participant aux échanges de bonnes pratiques dans le domaine des tâches de l'ECHA.

Indicateurs: les indicateurs pertinents de performance sont le feedback sur la participation de l'ECHA à des réunions internationales, sur le nombre de formateurs formés, sur la diversité et le nombre de parties prenantes de pays tiers ciblées grâce à la participation de l'ECHA à des réunions et conférences, et le nombre et la qualité des contacts et des échanges scientifiques/techniques avec les institutions pertinentes de pays tiers.

7 Chambre de recours

Les premiers recours sont attendus pour 2009. Malgré une décision prise par le conseil d'administration en juin 2008, la chambre de recours n'a pas été pleinement opérationnelle en 2008 en raison du refus des postes qui leur étaient offerts par deux des trois membres nommés. Par conséquent, pour la chambre de recours, le premier impératif est que le conseil d'administration finalise la deuxième procédure d'engagement de ses membres et s'assure que les membres engagés prendront leurs fonctions dès que possible.

Les membres indépendants de la chambre de recours, s'appuyant sur un registre bien organisé, devront montrer qu'ils sont capables de prendre des décisions justifiées dans des délais serrés en minimisant la nécessité d'entamer des poursuites en justice par les parties concernées. L'adoption de ses règles et pratiques de procédure ainsi que la démonstration de sa capacité à prendre de bonnes décisions de manière à renforcer la confiance des parties prenantes dans la procédure de recours constituent un autre enjeu majeur pour la chambre de recours. Parce que certaines règles de procédure de la chambre de recours et du registre ne peuvent être adoptées qu'après la nomination des membres de la chambre de recours, ces travaux doivent être réalisés dès que les membres de la chambre de recours auront pris leurs fonctions. Une autre priorité de la chambre de recours et de son registre consistera à s'assurer que toutes les conditions de base d'un fonctionnement efficace et sûr sont bien remplies.

La chambre de recours devra également prendre des mesures visant à réduire la probabilité des retards. Pour cela, un des principaux objectifs sera la coopération avec les requérants potentiels sous forme de communication efficace. Il importe de créer une base de données fiable, exhaustive et conviviale de jurisprudences pertinentes permettant aux requérants potentiels de prendre des décisions sûres et avisées quant à la nécessité de recourir et, le cas échéant, dans quelle mesure. Les requérants doivent également avoir accès à des informations en ligne et des conseils appropriés sur la procédure de recours afin de minimiser les retards ou les rejets dus à des erreurs de procédure. Il faudra en permanence mettre l'accent sur les échanges électroniques d'informations. L'élaboration de formulaires et d'instructions juridiques appropriés, compréhensibles et conviviaux devrait améliorer l'efficacité du traitement des recours.

Une attention particulière doit être accordée à la formation des membres suppléants et supplémentaires pour les tenir informés de l'évolution de la jurisprudence et des procédures et pour qu'ils puissent être invités à aider le conseil d'administration en cas de besoin. Pour assurer une planification efficace et opportune des besoins futurs, il faudra élaborer un moyen plus détaillé de prévoir le nombre de recours et développer les autres services de l'Agence sur la base de l'expérience acquise à ce jour.

Indicateurs: les indicateurs pertinents de performance sont le nombre de recours traités et la durée de la procédure, ainsi que la qualité et la validité juridique des décisions.

8 Administration

L'administration de l'ECHA gère les recettes et les dépenses, ainsi que la comptabilité, conformément aux exigences juridiques pertinentes; elle est chargée de recruter, gérer et administrer le personnel. En ce qui concerne l'infrastructure, c'est elle qui gère les services nécessaires au bon fonctionnement de l'Agence.

8.1 Infrastructure matérielle

Les travaux de construction du centre de conférences de l'Agence devraient être terminés d'ici à la fin de 2008. Sa mise en service et sa gestion, ainsi que l'afflux prévu de 2 000 visiteurs par an pour assister aux réunions qui y seront organisées, constitueront un nouvel enjeu important. L'aménagement des locaux contribuera à optimiser l'utilisation de l'espace de bureaux, à faciliter la rentabilité des installations et à créer et mettre en œuvre des politiques appropriées de sûreté, de santé, de sécurité et de sensibilisation à l'écologie. Du personnel supplémentaire sera nécessaire pour gérer le centre de conférences.

Indicateurs: les indicateurs de performance pertinents sont le nombre de réunions qui auront lieu dans le nouveau centre de conférences et le nombre de plaintes concernant cette installation et les autres.

8.2 Services informatiques et de connectivité

Dans le cadre de l'intégration et l'harmonisation des solutions techniques mises en œuvre pour appuyer la législation REACH, une étude de l'architecture globale de REACH-IT sera effectuée en 2009, parallèlement au renforcement et à la stabilisation de l'infrastructure technique et des ressources de base. Un examen des performances et une amélioration du centre de traitement informatique de l'ECHA seront effectués compte tenu des charges réelles, des flux d'information et du trafic de réseau lors de la soumission des dossiers et de l'exécution des processus de préenregistrement qui y sont liés. Les unités de reprise en catastrophe et les procédures connexes seront adaptées et optimisées en conséquence de l'examen susmentionné. Parallèlement à ces activités, l'unité TIC continuera d'offrir un soutien opérationnel au bon fonctionnement, à l'utilisation et à l'amélioration du système REACH-IT.

Les connexions réseau sécurisées avec les ACEM seront étendues, maintenues et contrôlées conformément à la politique de sûreté et aux procédures en place. Ces dernières seront examinées et adaptées à la norme ISO 27001 en 2009.

En 2009, la grande majorité des projets, applications et grands systèmes informatiques devraient être gérés conformément aux processus de gouvernance standards de l'Agence. À cette fin, la fonction TIC fournira en 2009 le soutien et les services nécessaires pour assurer la conformité aux capacités de soutien et de maintenabilité de l'unité TIC tout en mettant en œuvre les principes architecturaux de l'Agence et en assurant des niveaux acceptables de qualité pendant l'exécution des projets.

L'extension et l'optimisation du réseau, des communications, de l'infrastructure technique et du soutien aux utilisateurs se poursuivront pour tenir compte du nombre croissant d'agents au service de l'Agence et de l'agrandissement des installations (par ex. nouveau centre de conférences). Le soutien permanent du fonctionnement et du développement d'autres systèmes et applications secondaires sera assuré en 2009 par la fonction de Helpdesk TIC du *front-office* (guichet) et par d'autres ressources techniques spécialisées conformément au portfolio des biens informatiques maintenus.

Indicateurs: les indicateurs pertinents de performance sont le pourcentage de temps d'immobilisation du système, le délai de réaction du Helpdesk TIC et la réalisation des projets informatiques par rapport au plan et au budget.

8.3 Budget, finances et approvisionnements

Après la première année d'indépendance financière, les principaux systèmes et structures financiers ont été mis en place pour assurer les activités quotidiennes qui comprennent la coordination financière globale, le développement et la gestion précise et en temps voulu des ressources financières. D'ici au début de 2009, l'Agence aura acquis une expérience pratique de sept mois sur le fonctionnement du système de taxation et de facturation développé en interne après l'entrée en vigueur du règlement relatif aux taxes. Par ailleurs, la mise en œuvre du module *ABAC Assets* de gestion des immobilisations et des inventaires pourra nécessiter une mise au point après les premières expériences.

Après la publication de la liste des substances préenregistrées d'ici au 1^{er} janvier 2009, l'ECHA utilisera ces données pour revoir les prévisions des recettes tirées des taxes afin d'identifier les contraintes budgétaires susceptibles d'apparaître en 2009 et après.

Les volumes d'enregistrement et le nombre subséquent de factures devraient augmenter avant l'année de pointe prévue (2010), ce qui exigera le renforcement de la fonction de facturation. L'activité devrait également augmenter en ce qui concerne les dépenses, par exemple pour les paiements des services nouvellement acquis et pour le remboursement des rapporteurs de comités,.

Un plan d'approvisionnement est joint en annexe au présent programme de travail (annexe 2). Il comprend un ensemble d'informations liées aux achats et destinées à assurer une transparence suffisante.

Les directions opérationnelles auront préparé et utiliseront une série de contrats à l'appui de leurs travaux. Ces contrats seront gérés par application de règles standards d'approvisionnement et de gestion contractuelle de la Commission et des autres organes communautaires.

En 2009, un examen de la continuité des fonctions financières cruciales sera vraisemblablement nécessaire. De plus, il faudra renforcer les procédures de contrôle interne liées à la gestion financière. L'efficacité du système de contrôle interne sera ensuite évaluée.

Indicateurs: les indicateurs pertinents de performance sont le pourcentage d'exécution budgétaire, le faible nombre de plaintes et le pourcentage de paiements effectués dans les délais prévus.

8.4 Ressources humaines et formation

L'Agence devrait engager plus de 100 agents en 2009 et des systèmes d'administration et de gestion extrêmement efficaces doivent être en place pour gérer les effectifs prévus. La réalisation de procédures de sélection pour renouveler les listes d'attente prioritaires qui seront épuisées d'ici à la fin de 2008 sera un des principaux objectifs de 2009. Les postes de cadres scientifiques seront pourvus en fonction des besoins de profils spécifiques de spécialistes. D'autres règles de mise en œuvre du statut du personnel doivent être adoptées par le conseil d'administration, avec l'accord de la Commission et après consultation du comité du personnel, d'ici à juin 2009. En 2009, les premiers agents temporaires recrutés sur contrat initial de cinq ans auront la possibilité de subir des tests écrits qui devront être réalisés avant la fin de la troisième année d'emploi.

En ce qui concerne la formation, l'accent sera plus particulièrement mis sur la poursuite du développement du programme de formation à l'intention du personnel opérationnel et d'un programme de perfectionnement des cadres à l'intention du nouveau personnel de direction de l'Agence.

Indicateurs: les indicateurs pertinents de performance sont le pourcentage de mise en œuvre du tableau des effectifs, le nombre de plaintes formelles reçues ou le nombre de séances de formation organisées.

8.5 Audit interne et contrôle de la qualité

Deux importants facteurs contribueront à la professionnalisation des fonctions d'audit interne et de contrôle de la qualité: l'affectation de personnel à la fonction «gestion de la qualité» qui prend en charge l'importante administration centralisée des procédures opérationnelles standards, et la coopération avec le service d'audit interne pour une évaluation commune des

risques de l'ECHA, visant à coordonner les plans d'audit sur les trois prochaines années. La séparation des deux fonctions constitue une étape vers une plus grande indépendance de la fonction d'audit interne.

En tant que contrôleur interne des comptes de l'ECHA, le service d'audit interne doit présenter un plan coordonné d'audit pluriannuel (2009-2011) au conseil d'administration en décembre 2008. Compte tenu de la croissance rapide de l'ECHA, de l'extension progressive de ses principales activités et de l'évolution de son environnement de contrôle interne, l'évaluation globale des risques et le plan d'audit continu qui en résulte seront actualisés et affinés en 2009. Cette évaluation des risques constituera une importante contribution à la préparation du premier rapport annuel de la mise en œuvre du budget de l'Agence par le directeur exécutif qui en est l'ordonnateur.

Après avoir mis en place la partie essentielle de l'organisation des activités d'audit interne, l'Agence mettra l'accent sur la consolidation des ressources, le professionnalisme et le statut interne de la fonction d'audit interne comme moyen de contribution fiable à l'assurance de la gestion et à la gestion des risques. L'externalisation des audits informatiques sera envisagée.

L'objectif de l'activité de contrôle de la qualité en 2009 sera d'aider la direction à instaurer et mettre en œuvre la politique de gestion de la qualité et le «manuel qualité» de l'Agence en vue d'assurer une administration rigoureuse des mises à jour du manuel et l'élaboration cohérente de procédures opérationnelles standards pour les nouvelles tâches et les nouveaux processus de soutien. La transposition efficace des procédures opérationnelles standards adoptées dans les systèmes de flux de travail qui auront été préparés entre temps pourrait être un objectif particulier et un engagement potentiel en faveur de l'assurance qualité.

Indicateurs: les indicateurs pertinents de performance de l'audit interne sont l'entérinement du plan d'audit continu révisé par le conseil d'administration et l'exécution du plan d'audit annuel/pluriannuel (rapports fournis). Les indicateurs de gestion de la qualité sont le nombre de politiques adoptées, le nombre de procédures opérationnelles standards approuvées dans chaque domaine d'activité et le délai de traitement d'une nouvelle procédure opérationnelle standard, de sa rédaction à sa publication interne.

ANNEXE 1: Moyens nécessaires

Remarque: ces chiffres sont approximatifs et peuvent faire l'objet de modifications

Activités (Titre III du budget)	Ressources humaines		Budget (avant-projet)**	Budget***
	AD et AST	CA+SNE*		
La numérotation ci-dessous fait référence au PT 2009 et non à la numérotation dans le budget				
3. Direction , y compris conseil d'administration et conseil juridique	22	1	1 864 000	1 910 000
4. Activités	26	3		
Coordination générale, gestion et soutien				
4.1 Préenregistrement et demandes	11	1	264 500	75 000
Enregistrement et notification	11	1	755 000	
4.2 Évaluation	45	2	620 000	550 000
4.3 Classification et étiquetage, SVHC	18	1	642 000	800 000
4.4 Restrictions et autorisations	8	1	661 000	800 000
4.5 Communication, y compris traduction	13	4	4 300 000	4 500 000
4.6 Conseils et assistance	34	6	1 172 000	1 172 000
4.7 Préparation des avis et décisions de l'Agence – comités et forum	18	2	3 800 000	3 500 000
4.8 Outils informatiques soutenant les activités	21	1	6 850 000	6 300 000
5 Activités avec d'autres institutions et les ÉM	7		90 000	60 000
6 Activités internationales	6		500 000	650 000
7 Chambre de recours	16		220 000	400 000
Total	256	23	21 738 500	20 717 000

Personnel administratif (pour information seulement)

68

11

Total

324

34

Dans le tableau des effectifs:

*) Les agents contractuels et les experts nationaux détachés (SNE) ne sont pas spécifiquement mentionnés dans le tableau des effectifs.

**) Estimations envoyées à la Commission et l'autorité budgétaire avec le projet de budget préliminaire pour 2009 (février 2008)

***) Estimations actualisées des dépenses pour les activités (août 2008)

ANNEXE 2: Plan d'approvisionnement